

Séance du 5 juillet 2018 à 19 heures
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, le cinq juillet deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la
Commune de GIGOUZAC – Salle des fêtes*

Etaient présents :

48 titulaires dont 7 possédant une procuration
9 suppléants

▪ TITULAIRES : 48

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise,
M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. DELPECH Bernard, Mme
LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme
RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,

▪ SUPPLEANTS : 9

BOISSIERES
CIEURAC
LABASTIDE DU VERT
LHERM
MONTGESTY
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,

ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

27 titulaires

CABRERETS
CAHORS

M. SEGOND Dominique,
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à Mme BONNET), M. DEBUISSON Guy,

CATUS
CRAYSSAC
ESPERE
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MAXOU
MERCUES
MERCUES
PONT CIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE

M. VAZ Victor,
M. JOUCLAS Guy,
Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),
Mme VALETTE Roselyne,
M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. VIVIER Jean-Luc (procuration donnée à M. MOLINIE),
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,

ST GERY-VERS
ST MEDARD
TRESPoux-RASSIELS

M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

13 suppléants

BOUZIES
CAILLAC
CABRERETS
CALAMANE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONT CIRQ
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction Action Educative Locale

Objet : Mise en œuvre du projet de service Information Jeunesse - Adhésion au CRIJ et labellisation de la structure

A été adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 5 juillet 2018
Rapporteur : Bernard DELPECH

Rédacteur : Stéphanie JACQUEZ
Direction Action Educative Locale

Objet : Mise en œuvre du projet de service Information Jeunesse - Adhésion au CRIJ et labellisation de la structure

Mesdames, Messieurs,

Le travail d'Information Jeunesse (IJ) est dit généraliste et couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes : orientation/études, métiers, emploi, stage, logement, santé, vie pratique, loisirs, sports.... Le Grand Cahors, suite à la dissolution de l'association auparavant gestionnaire de la structure « Bureau Information Jeunesse », a repris en gestion directe cette activité en cohérence avec son champ de compétence puisqu'est défini d'intérêt communautaire les « *actions participant à l'information des jeunes dans le cadre de la politique ministérielle mise en œuvre à cet effet* ».

La reprise en régie du BIJ et la nécessité de repenser cette action à l'échelle intercommunale ont motivé la réalisation d'un état des lieux sur le territoire du Grand Cahors visant à préciser les besoins et enjeux prioritaires en matière d'information des jeunes ainsi que les moyens mis en œuvre pour y répondre. Cette démarche a permis ainsi de définir le projet de service Information Jeunesse du Grand Cahors, en cohérence avec les besoins identifiés sur le territoire mais également en lien avec l'évolution de la politique relevant du Ministère en charge de la jeunesse.

En effet, l'Information Jeunesse répond à un objectif d'intérêt général garanti par un label qui se concrétise par une contractualisation entre l'Etat et la structure.

La loi relative à « l'égalité et la citoyenneté » n° 2017-86 du 27 janvier 2017 précise de nouvelles modalités de labellisation en lien avec la fusion des Régions mais également en cohérence avec l'évolution des besoins des jeunes. Elle vise à développer les structures dans les champs suivants : un ancrage renforcé dans les stratégies des territoires, une adéquation avec les nouvelles pratiques numériques et le renforcement de la participation des jeunes à la politique menée.

Il est donc proposé que le Grand Cahors candidate pour être labellisé « structure information jeunesse ».

Le label permet à une structure et à son gestionnaire d'être pleinement associée au réseau IJ et à la dynamique collective qui en découle. Au niveau local, le label confère à la structure une meilleure visibilité et lui permet de se positionner au sein des différentes politiques jeunes dont notamment le Service Public Régional de l'Orientation SPRO et l'animation départementale IJ pilotée par la DDCSPP.

En cohérence avec cette démarche de labélisation, il est proposé également que le Grand Cahors adhère à l'association CRIJ OCCITANIE.

Le CRIJ OCCITANIE, né de la fusion des CRIJ de Montpellier et de Toulouse, a pour mission de développer l'information jeunesse sur l'ensemble du territoire régional. Il élabore le schéma régional de l'information jeunesse ayant pour vocation de proposer les orientations stratégiques en matière d'information des jeunes et de développement de l'IJ en lien avec les réalités de territoire et les besoins des publics.

Le CRIJ est également un centre de ressources important pour les jeunes, à la fois, pour ceux issus de notre territoire, qui souhaiteraient partir étudier, travailler dans la région mais aussi pour ceux qui souhaiteraient venir dans notre agglomération, en servant alors de relais d'informations, de documentations susceptibles de les aider, de les accompagner dans leur nouvel environnement.

Ainsi, en adhérant gratuitement à l'association CRIJ OCCITANIE, le Grand Cahors s'engage à soutenir l'information jeunesse au niveau régional et ainsi améliorer la qualité et l'ancrage territorial du réseau, ici au travers du service information Jeunesse de l'agglomération.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De valider l'adhésion à l'association CRIJ OCCITANIE ;
- b- D'approuver la demande de labélisation « Information Jeunesse » auprès de l'Etat ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes décisions et à signer tous actes relatifs à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VASSOUZE MAURE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND CAHORS